

SOUS LA LOUPE DE LA DIVERSITÉ 2017

Édition spéciale du *BARREAU-MÈTRE*
LA PROFESSION EN CHIFFRES



QUELQUES FAITS SAILLANTS :

- Depuis 2008, le Barreau recense les groupes issus de la diversité parmi ses membres.
- 10 % des membres du Barreau du Québec déclarent appartenir à l'un des quatre groupes recensés.
- Le nombre de membres qui s'auto-identifie est en nette progression d'année en année.
- Les avocates sont toujours plus nombreuses à s'identifier comme faisant partie d'un groupe désigné.

Barreau
du Québec



NOTRE MISSION

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

Édité en mai 2017 par le Barreau du Québec

ISBN (imprimé) : 978-2-923840-75-8

ISBN (PDF) : 978-2-923840-74-1

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2017

Table des matières

1. Présentation	4
1.1 Notes techniques	4
2. Profil des membres du Barreau du Québec	5
2.1 La diversité en général	5
2.1.1 La progression depuis 2008	5
2.2 La diversité ethnoculturelle	7
2.2.1 La répartition par groupe ethnoculturel	7
2.3 Les femmes et la diversité dans la profession	8
2.3.1 La répartition par groupe ethnoculturel selon le sexe	9
2.4 La diversité selon les années de pratique	10
2.5 La diversité dans les différents barreaux de sections	11
2.6 Les langues maternelles encore comprises et parlées par les membres issus de la diversité	13
2.7 La formation universitaire de 2 ^e et 3 ^e cycle chez les membres issus de la diversité	13
3. Pratique du droit	13
3.1 Les types de pratique	13
3.2 La pratique privée	15
3.3 Les domaines de pratique	17
Conclusion	18

1. Présentation

Depuis 2015, le *Barreau-mètre – La profession en chiffres* est le document de référence du Barreau du Québec relativement au profil de ses avocats et l'évolution de la profession.

Cette édition spéciale fait état de la diversité dans la profession en 2017.

Puisque la profession juridique tend à se diversifier, et après avoir fait ressortir quelques données marquantes sur les avocats de 10 ans et moins de pratique dans le *Barreau-mètre 2015 - La profession en chiffres* (ci-après nommé *Barreau-mètre 2015*)¹, les prochaines pages présenteront cette fois les statistiques en mettant l'accent sur les quatre groupes suivants : membres LGBT (lesbiennes, gais, bisexuels et trans), personnes handicapées, Autochtones² et membres de groupes ethnoculturels. Par ce dernier, nous regroupons les catégories suivantes, indépendamment du lieu de naissance :

- Asiatiques de l'Est (Japonais, Coréens...)
- Asiatiques de l'Ouest, Nord-Africains, Arabes (Arméniens, Iraniens, Libanais, Marocains, Égyptiens, Turcs...)
- Asiatiques du Sud (Bengalis, Tamouls, Indiens de l'Inde...)
- Asiatiques du Sud-Est (Vietnamiens, Laotiens, Cambodgiens, Thaïlandais, Philippins...)
- Chinois
- Latino-Américains (Brésiliens, Colombiens, Cubains, Péruviens, Guatémaltèques...)
- Noirs
- Autres groupes minoritaires

1.1 Notes techniques

Ce document vous présente les données démographiques recueillies grâce au *Formulaire de l'inscription annuelle* complété en avril 2017 par les 26 512 membres inscrits au Tableau de l'Ordre et ces données sont basées sur l'auto-identification des membres à au moins l'un de ces groupes en réponse à la question facultative incluse à cet effet au *Formulaire de l'inscription annuelle* depuis 2008.

Les réponses individuelles sont confidentielles et ces données ne sont utilisées que sous forme globale à des fins statistiques ou de promotion de la représentativité de ces groupes au sein de l'Ordre.

Les groupes désignés s'inspirent notamment du recensement de Statistique Canada. Les membres autochtones sont parfois présentés séparément conformément à la législation en matière d'équité en emploi qui exclut nommément les Autochtones du groupe des « minorités visibles » pour s'assurer de tenir compte des spécificités et des enjeux propres à ces groupes qui ne sont pas issus de l'immigration.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des membres et la profession, nous vous invitons à consulter le *Barreau-mètre 2015*³.

1 BARREAU DU QUÉBEC, *Barreau-mètre 2015 - La profession en chiffres*, Montréal, Québec, Barreau du Québec, 2014, en ligne : www.barreau.qc.ca/pdf/publications/barreau-metre-2015.pdf.

2 Précisons qu'il n'y a aucune définition ou autre précision donnée dans le *Formulaire de l'inscription annuelle* pour les groupes « Personnes handicapées » et « Autochtones ».

3 BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 1.

2. Profil des membres du Barreau du Québec

2.1 La diversité en général⁴

TABLEAU 1 – Profil des membres

	Ensemble des membres	LGBT	Personnes handicapées	Autochtones	Groupes ethnoculturels
Nombre	26 512	455	134	128	1 953
Âge moyen	45 ans	40 ans	49 ans	43 ans	40 ans
Âge moyen selon le sexe	H = 49 ans F = 41 ans	H = 41 ans F = 38 ans	H = 50 ans F = 47 ans	H = 45 ans F = 42 ans	H = 43 ans F = 38 ans
Moyenne d'années de pratique	18 ans	13 ans	21 ans	14 ans	11 ans
Moyenne d'années de pratique selon le sexe	H = 21 ans F = 14 ans	H = 14 ans F = 11 ans	H = 21 ans F = 20 ans	H = 16 ans F = 13 ans	H = 13 ans F = 10 ans

L'écart entre l'âge moyen de l'ensemble des membres et ceux LGBT et de groupes ethnoculturels est tout de même notable. À regarder de plus près, nous avons alors constaté que parmi les avocats de 65 ans et plus, qui représentent un pan important du membership avec ses quelque 2 643 avocats, très peu nombreux sont ceux qui s'identifient volontairement à un des groupes désignés, soit 4 % toutes réponses confondues. Seulement pour « Groupes ethnoculturels », nous obtenons 3 %.

2.1.1 La progression depuis 2008

Le nombre d'inscriptions au Tableau de l'Ordre est en croissance constante depuis neuf ans avec une augmentation moyenne de 1,8 % par année⁵. Le nombre total d'avocats au sein de l'Ordre a fait un bond non négligeable de 17 %, passant ainsi de 22 575 à 26 512 au cours de cette même période.

Dans le cas des trois groupes sous la loupe recensés depuis 2008 (personnes handicapées, Autochtones et groupes ethnoculturels), le pourcentage de ceux qui se sont auto-identifiés à un de ces groupes a augmenté de 156 %; de 864 membres qu'ils étaient en 2008, nous en dénombrons aujourd'hui 2 215, soit 8,4 % des 26 512 membres (voir Tableau 2).

⁴ BARREAU DU QUÉBEC, Tableau de l'Ordre, données au 31 mars 2017.

⁵ BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 1, p. 7.

TABLEAU 2 – Membres appartenant à un des groupes désignés

	Total 2008 ⁶	Pourcentage des membres	Total 2017 ⁷	Pourcentage des membres
Ensemble des membres	22 575		26 512	
Nombre de membres identifiés à au moins un groupe désigné *	864	3,8 %	2 619	10 %
LGBT **	-	-	455	1,7 %
Personnes handicapées	94	0,4 %	134	0,5 %
Autochtones	75	0,3 %	128	0,5 %
Groupes ethnoculturels	695	3,1 %	1 953	7,4 %

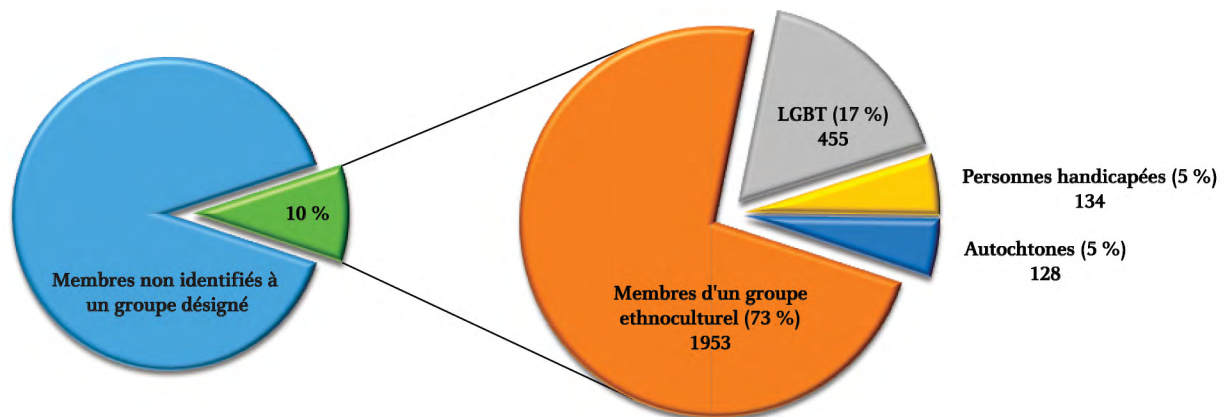
* La question facultative incluse depuis 2008 au *Formulaire de l'inscription annuelle* permet à l'avocat de sélectionner plus d'un groupe listé. C'est pour cette raison que le nombre de membres (2619) est inférieur au total des réponses des quatre groupes.

** Donnée recensée depuis 2015 seulement. Par contre, nous avons vu une nette progression en deux ans, soit de 235 à 455 membres (+ 94 %).

Bien que la tendance à la diversification identifiée dans le *Barreau-mètre 2015* semble se confirmer avec un pourcentage de plus en plus élevé de membres qui s'auto-identifient à au moins un groupe désigné, nous ne pouvons pour l'instant quantifier exactement l'écart à combler pour atteindre le même pourcentage au sein de la population du Québec. Les données de Statistique Canada résultant de l'*Enquête nationale auprès des ménages* de 2016 et portant sur la diversité ethnoculturelle seront diffusées à l'automne 2017⁸. Rappelons toutefois que l'*Enquête nationale auprès des ménages* de 2011 indiquait qu'au sein de la population du Québec en général, plus de 11 % appartenaient à une minorité visible et plus de 1 % étaient Autochtones.⁹

Revenons au 10 % des membres du Barreau du Québec s'auto-identifiant à au moins un groupe sous la loupe. Voici un graphique présentant leur répartition.

GRAPHIQUE 1 – Répartition par groupe désigné en 2017



6 BARREAU DU QUÉBEC, *Rapport annuel 2007-2008*, Montréal, Québec, Barreau du Québec, 2008, p. 17, en ligne : www.barreau.qc.ca/pdf/publications/rapports-annuels/2007-2008.pdf.

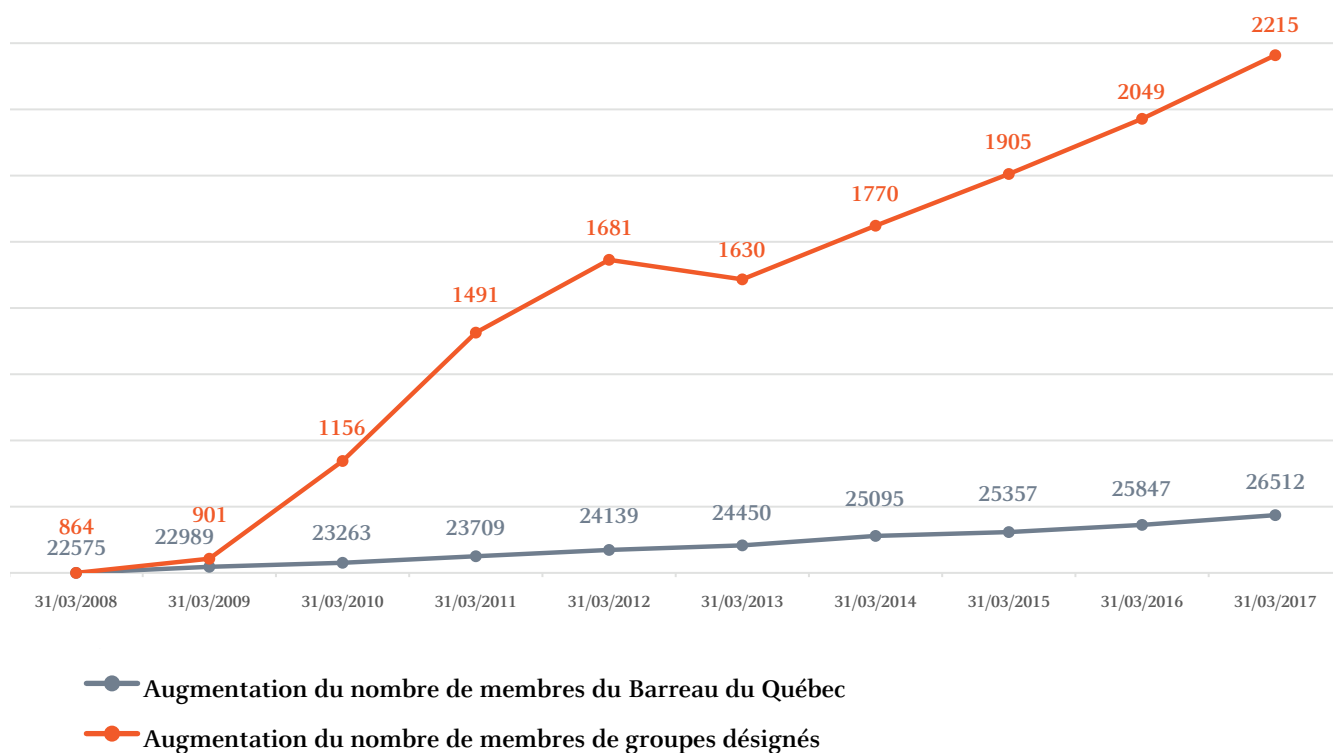
7 BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 3.

8 STATISTIQUE CANADA, Horaire de diffusion du *Programme du recensement de 2016*, en ligne : www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/release-dates-diffusion-fra.cfm.

9 BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 1, p. 18.

De plus, afin de mieux visualiser la progression depuis 2008 de l'ensemble des membres du Barreau du Québec versus l'ensemble des personnes handicapées, des Autochtones et des groupes ethnoculturels, voici un graphique représentant bien les deux courbes d'augmentation.

GRAPHIQUE 2 – Courbes d'augmentation des membres



2.2 La diversité ethnoculturelle

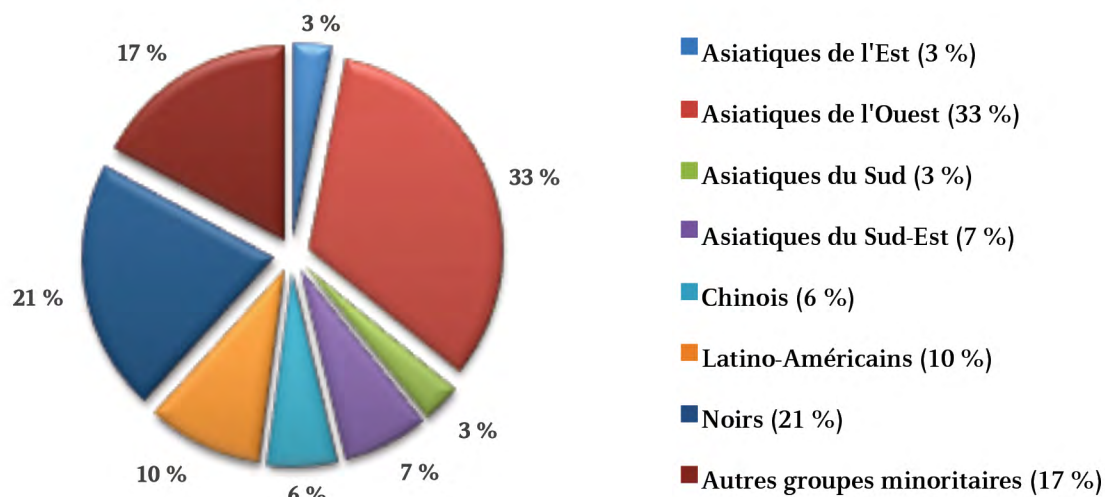
2.2.1 La répartition par groupe ethnoculturel

Tel que mentionné au point 1, seul « Groupes ethnoculturels » se décline en huit catégories et exige une désignation plus spécifique de la part du membre. Les voici :

- Asiatiques de l'Est (Japonais, Coréens...)
- Asiatiques de l'Ouest, Nord-Africains, Arabes (Arméniens, Iraniens, Libanais, Marocains, Égyptiens, Turcs...)
- Asiatiques du Sud (Bengalis, Tamouls, Indiens de l'Inde...)
- Asiatiques du Sud-Est (Vietnamiens, Laotiens, Cambodgiens, Thaïlandais, Philippins...)
- Chinois
- Latino-Américains (Brésiliens, Colombiens, Cubains, Péruviens, Guatémaltèques...)
- Noirs
- Autres groupes minoritaires

Le prochain graphique détaille le poids démographique de chacun parmi les 1 953 avocats et avocates qui se sont auto-identifiés.

GRAPHIQUE 3 – Répartition selon les huit groupes ethnoculturels



Ainsi répartis, il appert que certains groupes sont mieux établis que d'autres au sein de la profession.

Précisons que, sous « Autres groupes minoritaires », les réponses le plus souvent fournies sont :

- Juif (30 %),
- Mixte, Mulâtre, Métissé (12 %),
- Grec (9 %), ou
- Anglophone (8 %).

2.3 Les femmes et la diversité dans la profession

L'année 2014 a donné lieu à un moment marquant au niveau de la représentativité des femmes au sein de la profession. Pour la première fois, le Barreau du Québec comptait une majorité d'avocates parmi ses membres. Nous pouvons parler d'une nouvelle tendance puisqu'au 31 mars 2017, elles comptent désormais pour 52 % des membres. Le prochain tableau permet de comparer ce pourcentage avec la représentativité féminine chez nos groupes.

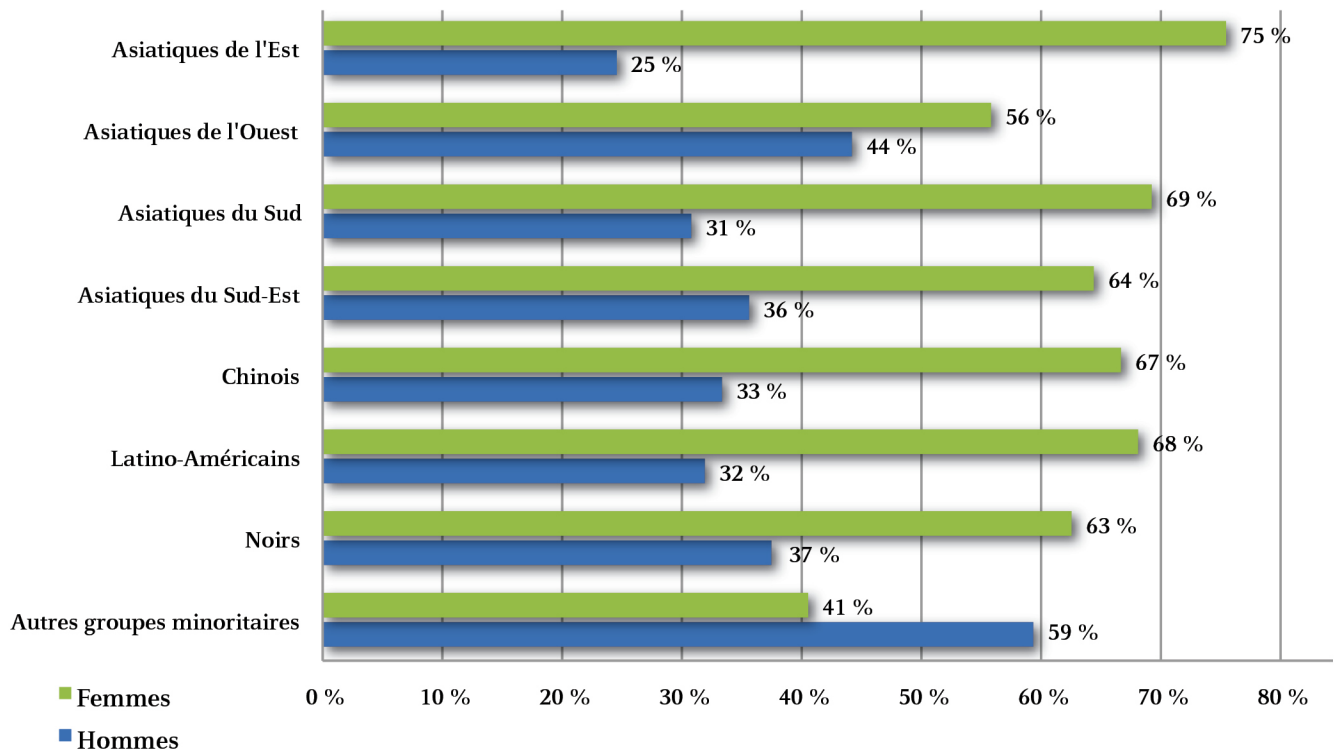
TABLEAU 3 – Nombre total de femmes

	Ensemble des membres	LGBT	Personnes handicapées	Autochtones	Groupes ethnoculturels
Proportion de femmes					
	52 % (13 899 avocates/ 26 512 membres)	25 % (116 avocates/ 455 membres)	40 % (54 avocates/ 134 membres)	53 % (68 avocates/ 128 membres)	58 % (1 132 avocates/ 1953 membres)

2.3.1 La répartition par groupe ethnoculturel selon le sexe

Bien que les femmes représentent 52 % de l'ensemble des membres inscrits au Tableau de l'Ordre, elles sont 58 % à s'identifier au sein d'un groupe ethnoculturel, et cette forte représentativité féminine se reflète dans sept des huit catégories.

GRAPHIQUE 4 – Répartition des membres de groupes ethnoculturels selon le sexe



Depuis que le Barreau recense ses membres autochtones ou issus de groupes ethnoculturels, nous avons constaté que les femmes sont toujours plus nombreuses à s'identifier comme faisant partie d'un groupe désigné¹⁰.

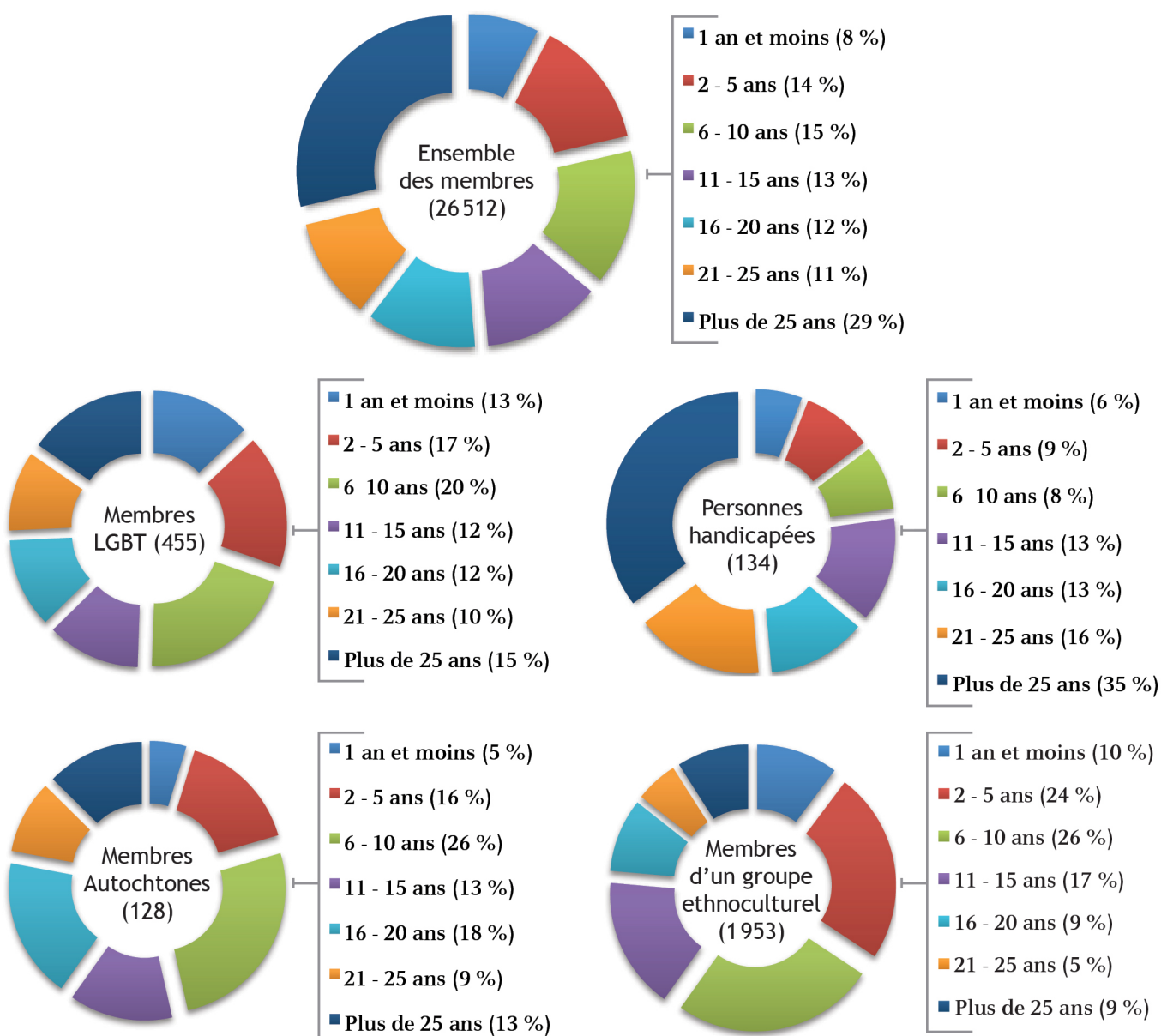
10 BARREAU DU QUÉBEC, Rapports annuels du Barreau du Québec – Toutes les éditions, Barreau du Québec, en ligne : www.barreau.qc.ca/fr/publications/administratives/rapports-annuels.

2.4 La diversité selon les années de pratique

La moyenne d'années de pratique de l'ensemble des membres a fait preuve de peu de variation depuis les données 2013-2014 publiées dans *le Barreau-mètre 2015*¹¹. On note toutefois un écart entre la moyenne d'années de pratique de l'ensemble des membres et celle des membres LGBT, autochtones et de groupes ethnoculturels. Cela concorde avec leur moyenne d'âge moins élevée.

Les prochains graphiques démontrent qu'en plus d'avoir une relève au sein de l'Ordre, cette dernière sera diversifiée. Les avocats de 10 ans et moins de pratique représentent 50% des membres LGBT, 47% des membres autochtones et 60% de groupes ethnoculturels.

GRAPHIQUE 5 – Pourcentage des membres selon leur nombre d'années de pratique



11 BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 1, p. 11.

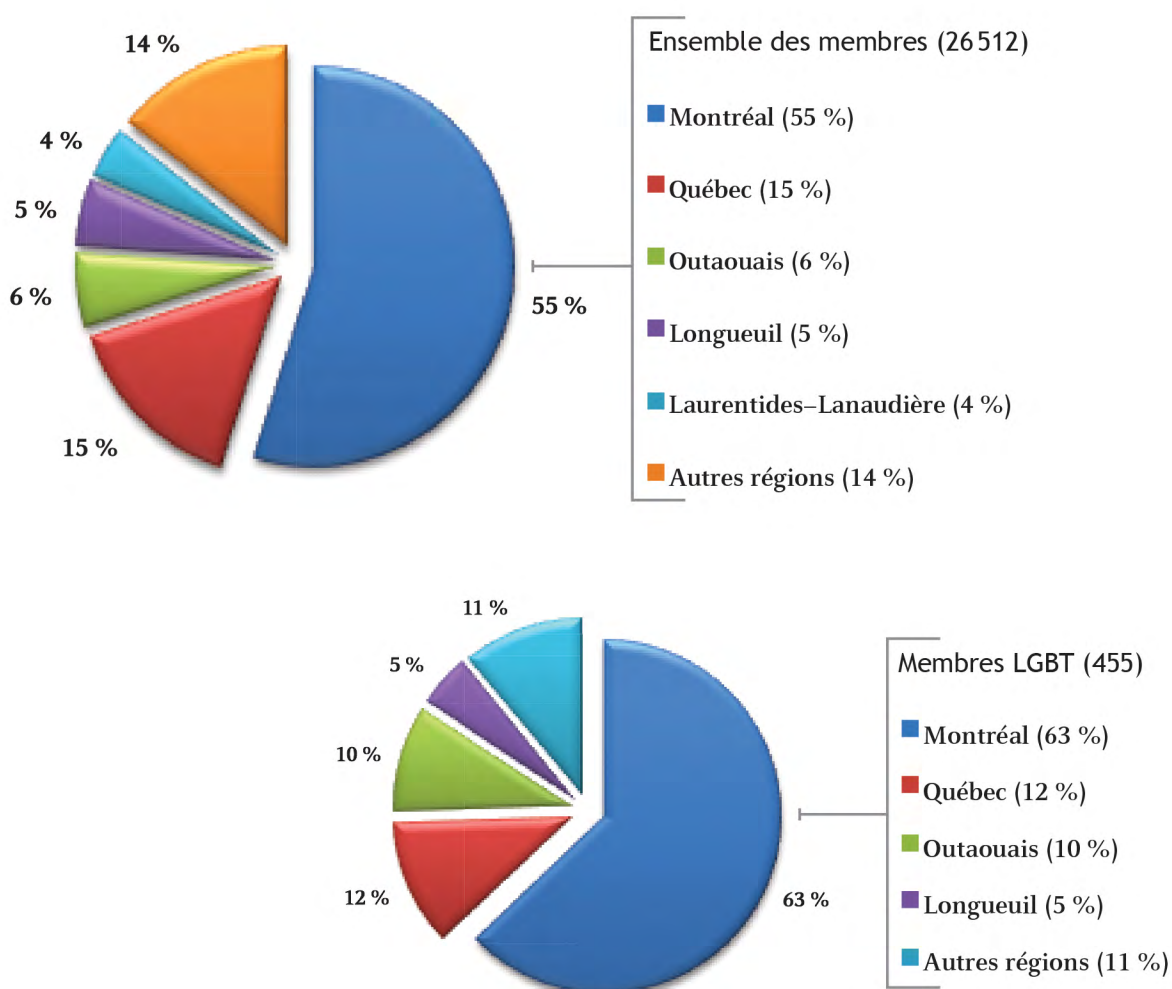
2.5 La diversité dans les différents barreaux de sections

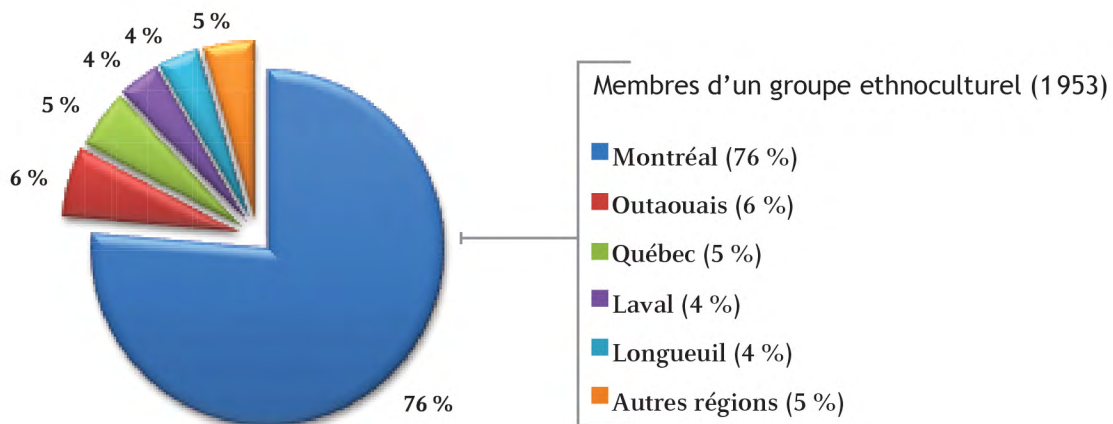
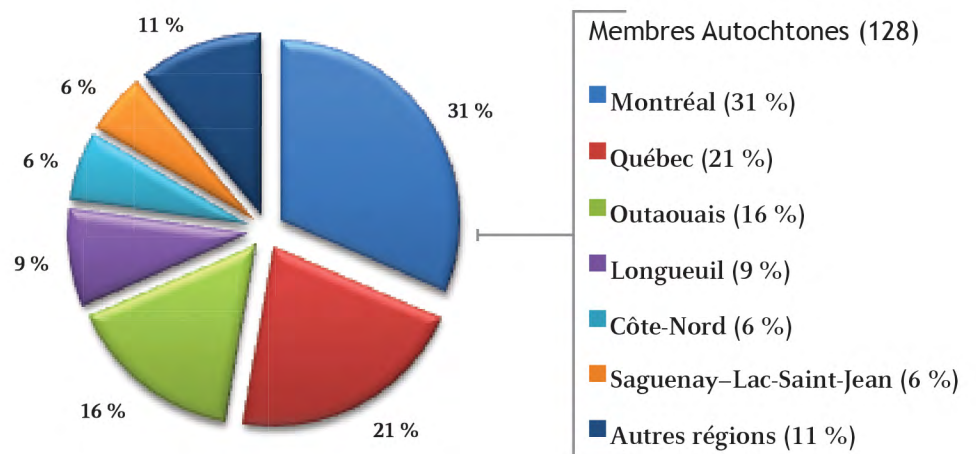
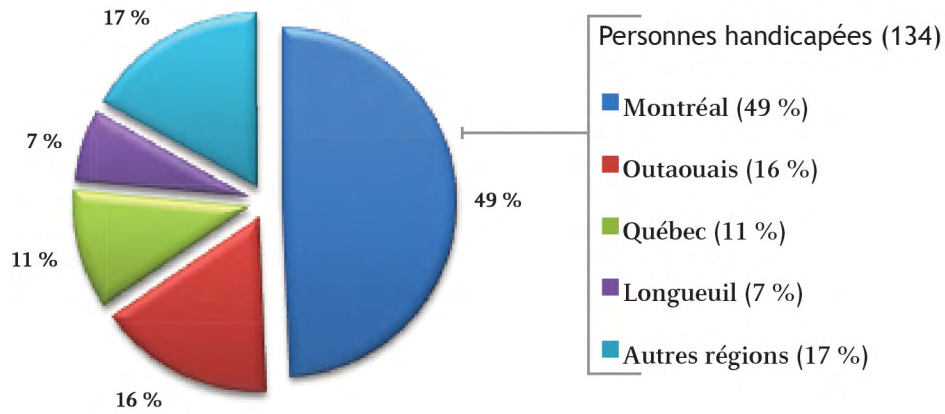
Il est intéressant de savoir où se trouvent les membres sur le territoire de la province étant donné que les réalités et besoins peuvent diverger d'un endroit à l'autre.

Nous avons constaté la surreprésentation des avocats LGBT et de groupes ethnoculturels dans la section de Montréal. Cependant, l'exercice nous a également permis de découvrir que, dans certaines régions, nous ne dénombrons aucun avocat qui s'identifie comme étant d'un groupe désigné aujourd'hui sous la loupe.

Nous avons choisi de mettre en image les principaux barreaux de section indiqués par les avocats ciblés.

GRAPHIQUE 6 – Répartition des membres par barreau de section





2.6 Les langues maternelles encore comprises et parlées par les membres issus de la diversité

Près de la moitié moins des membres de groupes ethnoculturels déclarent le français comme langue maternelle - 45 % - contre 82 % pour l'ensemble des avocats du Barreau.

Les langues maternelles des membres de groupes ethnoculturels sont très variées : français (45 %), anglais (14 %), arabe (10 %), espagnol (7 %), etc. Et pour ces groupes, la logique est respectée quant à la troisième langue la plus parlée puisque les « Asiatiques de l'Ouest, Nord-Africains ou Arabes » arrivent au premier rang des groupes ethnoculturels.

Autre fait à noter, 77 % des membres autochtones ont comme langue maternelle le français et ils sont 16 % à avoir choisi l'anglais; le plus haut pourcentage pour cette langue qui varie sinon entre 9 et 14 %.

2.7 La formation universitaire de 2^e et 3^e cycle chez les membres issus de la diversité

Le pourcentage de membres ayant un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat a grimpé de 20 % à 24 % depuis le *Barreau-mètre 2015*¹². On remarque ici que ce sont davantage les membres LGBT et de groupes ethnoculturels qui sont plus enclins à poursuivre des études universitaires de deuxième et troisième cycle.

TABLEAU 4 – Diplomation universitaire chez les avocats

	Ensemble des membres	LGBT	Personnes handicapées	Autochtones	Groupes ethnoculturels
Détient une maîtrise, un doctorat ou un postdoctorat	24 %	31 %	27 %	18 %	30 %

3. Pratique du droit

3.1 Les types de pratique

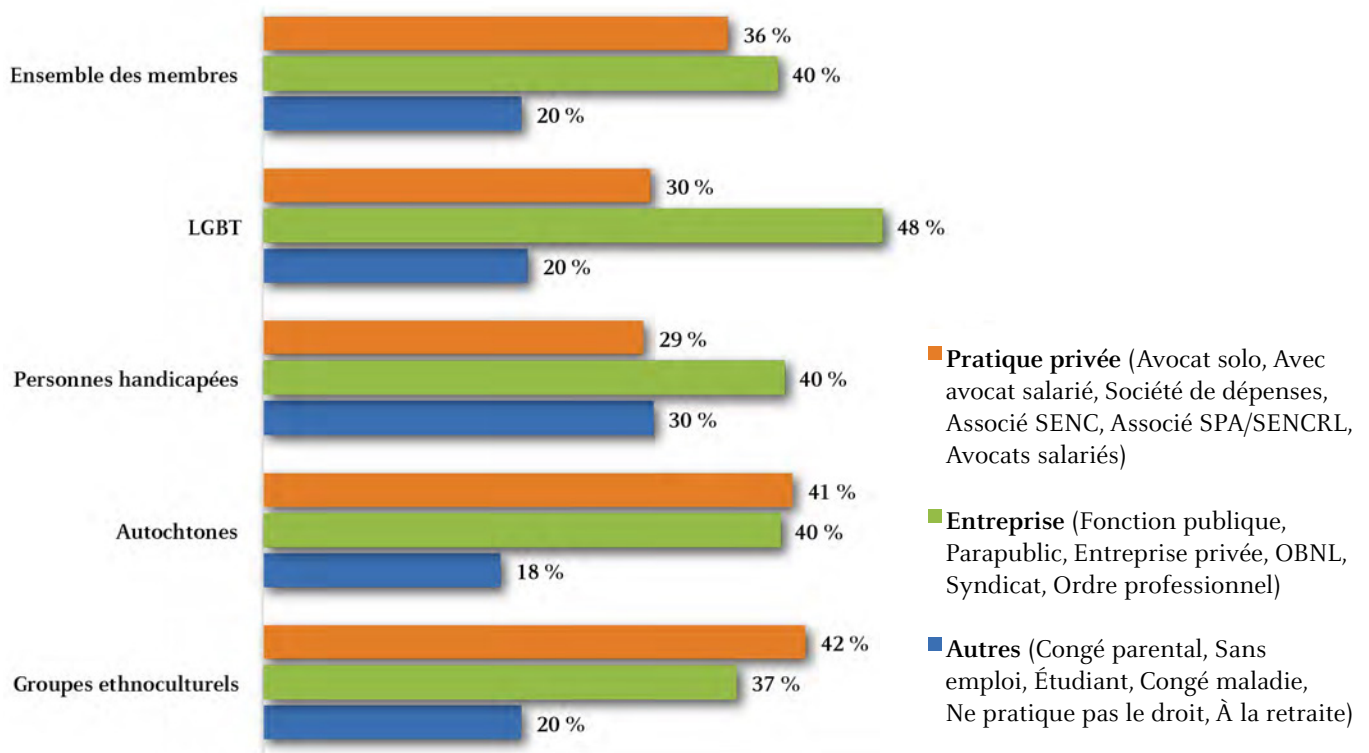
Pour la prochaine section, nous avons établi trois grandes catégories regroupant les différentes manières d'exercer la profession d'avocat :

- **Pratique privée** : avocat solo, avec avocat salarié, société de dépenses, associé SENC, associé SPA/SENCRL, avocats salariés
- **Entreprise** : fonction publique, parapublic, entreprise privée, OSBL, syndicat, ordre professionnel
- **Autres** : congé parental, sans emploi, étudiant, congé maladie, ne pratique pas le droit, à la retraite

Nous constaterons que, selon le groupe, la représentativité n'est pas la même dans tous les milieux.

12 BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 1, p. 20.

GRAPHIQUE 7 – Type de pratique selon les groupes désignés



Quelques faits saillants :

LGBT :

- Très présents au sein de la fonction publique et du parapublic, 29 % vs 22 % pour l'ensemble des membres;
- Sous « Autre », nous remarquons que, proportionnellement, les membres LGBT sont doublement plus nombreux à avoir le statut d'étudiant que dans l'ensemble des membres (3,3 % vs 1,2 %).

Personnes handicapées :

- Très nombreux au sein de la fonction publique et du parapublic, 32 % vs 22 % pour l'ensemble des membres;
- « Congé maladie » obtient 9 % vs moins de 1 % pour les quatre autres catégories.

Autochtones :

- Sous-représentés en entreprise privée avec 8 % vs 14 % pour l'ensemble des membres;
- Plus nombreux à travailler dans un OBNL que l'ensemble des membres (6 % vs 2 %).

Groupes ethnoculturels :

- 17 % travaillent dans la fonction publique ou le parapublic vs 22 % pour l'ensemble des membres;
- 3 % des membres s'identifient comme étant « sans emploi », le double des autres groupes.

Afin d'approfondir la réflexion sur l'endroit où travaillent les membres de l'Ordre, nous avons repris les trois catégories, mais cette fois sous l'angle Hommes/Femmes. Voici quelques faits dignes de mention :

LGBT :

- 31 % des hommes LGBT ont opté pour la fonction publique ou le parapublic vs 19 % des hommes de l'ensemble des membres.

Personnes handicapées :

- 38 % des femmes œuvrent dans la fonction publique ou le parapublic vs 26 % des femmes de l'ensemble des membres;
- Avec 19 % de ces avocates, elles sont en surnombre dans la catégorie « Ne pratique pas le droit » par rapport aux femmes de l'ensemble des membres et leur 14 %.

Autochtones :

- Les avocates autochtones sont plus nombreuses à être à l'emploi de la fonction publique ou du parapublic que les femmes de l'ensemble des membres (31 % vs 24 %);
- Elles sont moitié moins à travailler en entreprise privée (7 % des femmes autochtones vs 15 % des femmes de l'ensemble des membres).

Groupes ethnoculturels :

- Les hommes (9 %) de groupes ethnoculturels sont moins nombreux à choisir « Ne pratique pas le droit » que ceux de l'ensemble des membres (14 %).

3.2 La pratique privée

La pratique privée, qui regroupe 36 % des membres inscrits au Tableau de l'Ordre, est traitée distinctement dans cette section. Cette manière d'exercer le droit présente différentes réalités selon le statut de l'avocat : avocat à son compte, avocat membre/associé ou avocat salarié.

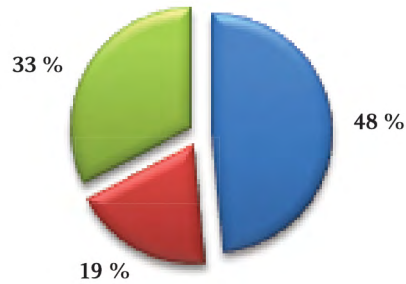
Rappelons les pourcentages de pratique privée pour chacun des groupes sous la loupe :

- **LGBT** : 30 % des 455 membres
- **Personnes handicapées** : 29 % des 134 membres
- **Autochtones** : 41 % des 128 membres
- **Groupes ethnoculturels** : 42 % des 1 953 membres

La distribution de ces avocats de pratique privée parmi les trois statuts possibles diverge grandement d'un groupe à l'autre.

GRAPHIQUE 8 – Répartition des avocats exerçant en pratique privée

Ensemble des membres

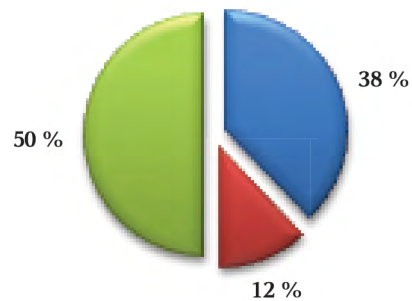


■ **Avocat à son compte** [Seul, Avec avocat(es) salarié(es), en Société de dépenses] (48 %)

■ **Avocat membre/associé** [membre associé SENC, membre associé SPA/SENCRL] (19 %)

■ **Avocat salarié** [Avocat salarié SENC, Avocat salarié SPA/SENCRL, Avocat salarié société de dépenses, Avocat salarié pour avocat] (33 %)

Membres LGBT

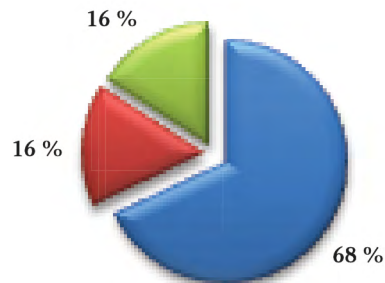


■ **Avocat à son compte** [Seul, Avec avocat(es) salarié(es), en Société de dépenses] (38 %)

■ **Avocat membre/associé** [membre associé SENC, membre associé SPA/SENCRL] (12 %)

■ **Avocat salarié** [Avocat salarié SENC, Avocat salarié SPA/SENCRL, Avocat salarié société de dépenses, Avocat salarié pour avocat] (50 %)

Personnes handicapées

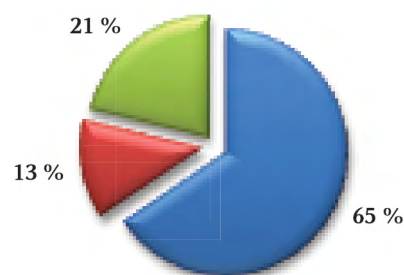


■ **Avocat à son compte** [Seul, Avec avocat(es) salarié(es), en Société de dépenses] (68 %)

■ **Avocat membre/associé** [membre associé SENC, membre associé SPA/SENCRL] (16 %)

■ **Avocat salarié** [Avocat salarié SENC, Avocat salarié SPA/SENCRL, Avocat salarié société de dépenses, Avocat salarié pour avocat] (16 %)

Membres Autochtones

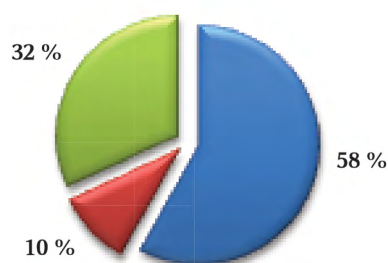


■ **Avocat à son compte** [Seul, Avec avocat(es) salarié(es), en Société de dépenses] (65 %)

■ **Avocat membre/associé** [membre associé SENC, membre associé SPA/SENCRL] (13 %)

■ **Avocat salarié** [Avocat salarié SENC, Avocat salarié SPA/SENCRL, Avocat salarié société de dépenses, Avocat salarié pour avocat] (21 %)

Membres d'un groupe ethnoculturel



■ **Avocat à son compte** [Seul, Avec avocat(es) salarié(es), en Société de dépenses] (58 %)

■ **Avocat membre/associé** [membre associé SENC, membre associé SPA/SENCRL] (10 %)

■ **Avocat salarié** [Avocat salarié SENC, Avocat salarié SPA/SENCRL, Avocat salarié société de dépenses, Avocat salarié pour avocat] (32 %)

À l'exception des membres LGBT, le statut « Avocat à son compte » a clairement la cote chez les avocats des autres groupes : entre 58 % et 68 % des membres des groupes désignés déclarent ce statut contrairement à 48 % pour l'ensemble des membres du Barreau.

D'autre part, tous les groupes désignés obtiennent un pourcentage inférieur à l'ensemble des membres quant au nombre d'avocats ayant le statut « Avocat membre/associé ».

Pour ce qui est du statut « Avocat salarié », il serait intéressant de suivre les données pour les membres LGBT et tenter de savoir pourquoi le chiffre obtenu est nettement plus élevé.

3.3 Les domaines de pratique

TABLEAU 5 – Domaines de pratique du droit

	Ensemble des membres	LGBT	Personnes handicapées	Autochtones	Groupes ethnoculturels
1 ^{er} rang	Droit criminel (8 %)	Litige (10 %)	Droit civil (10 %)	Droit des Autochtones (20 %)	Droit de l'immigration, civil et familial (8 %)
2 ^e rang	Droit civil (7 %)	Droit criminel (7 %)	Droit administratif et criminel (7 %)	Droit criminel (12 %)	Droit criminel, commercial et Litige (7 %)
3 ^e rang	Droit du travail, familial, commercial (6 %)	Droit administratif, civil et du travail (5 %)	Litige (6 %)	Droit civil (9 %)	Droit des affaires (6 %)

Le domaine de droit le plus souvent mentionné diffère grandement selon chacun des segments de membres. Un domaine ressort nettement du lot : « Droit des Autochtones » a été choisi par 20 % des 128 avocats autochtones alors que ce champ de pratique ne regroupe que 2 % de l'ensemble des membres. Il en est de même pour « Droit de l'immigration » qui, lui, se distingue pour groupes ethnoculturels. En raison de leur nombre d'occurrences, il n'y a que le droit criminel et le droit civil qui se taillent une place dans chaque colonne.

Proportionnellement, les avocats autochtones et de groupes ethnoculturels sont moins présents quand il s'agit du droit du travail. Et fait à noter, sous les groupes « LGBT », « Personnes handicapées » et « Autochtones », le droit civil est quasi exclusivement pratiqué par des hommes.

Conclusion

Déjà en 2011, dans le rapport « Les avocats de la pratique privée en 2021 »¹³, on constatait que la diversification de la population aurait un impact autant sur la composition de l'effectif du Barreau que sur les clientèles et leurs besoins. Grâce à cette édition de *Sous la loupe de la diversité*, nous pouvons dégager certains faits saillants de cette diversité dans la composition des membres de l'Ordre :

- 10 % des membres du Barreau du Québec déclarent appartenir à l'un des quatre groupes recensés.
- 8 % des membres s'identifient comme « Autochtones » ou « Membres d'un groupe ethnoculturel » vs 11 % dans la population du Québec, selon les données de 2011¹⁴. Il serait intéressant de suivre la situation lorsque des données plus récentes seront disponibles.
- Certains groupes (LGBT et groupes ethnoculturels) sont surreprésentés au sein du Barreau de Montréal par rapport au poids démographique de ce barreau de section.
- À l'exception du groupe « Personnes handicapées », les membres s'auto-identifiant à un groupe sous la loupe sont plus jeunes que l'ensemble des membres.
- À l'exception des membres LGBT, le statut « Avocat à son compte » a clairement la cote chez les avocats des groupes issus de la diversité et qui œuvrent en pratique privée.
- Tous les groupes étudiés obtiennent un pourcentage inférieur à l'ensemble des membres quant au nombre d'avocats ayant le statut « Avocat membre/associé ».
- L'exercice nous a également permis de découvrir que, dans certaines régions, nous ne dénombrons aucun avocat qui s'identifie comme étant d'un groupe désigné.

Le Barreau est conscient des répercussions possibles lorsqu'il y a absence de modèle et il est soucieux d'avoir une profession à l'image de la population. Plus particulièrement, la diversité ethnoculturelle dans la profession juridique est une information qui fait l'objet d'une veille suite à la consultation menée à l'hiver 2013 auprès d'étudiants en droit et d'avocats racialisés. Les difficultés et les pistes de solution en matière d'accès et d'intégration à la profession avaient été identifiées, et les participants avaient échangé sur le fait que le manque de modèles peut aller jusqu'à empêcher certains d'agir : « Certains avocats, voyant peu de magistrats issus de minorités culturelles, n'osent pas postuler et se limitent parce qu'ils n'ont pas de modèles dans le corps professionnel. »¹⁵

La diversité et l'inclusion représentent un défi à relever dans les prochaines années pour tendre vers une profession à l'image de la société. C'est une question de crédibilité pour une profession dont les membres se posent en défenseurs de la règle de droit et de la justice au service de la société.

En documentant et en mettant à jour de telles données, notamment par le biais d'initiatives comme Projet Panorama¹⁶ et le présent Barreau-mètre, le Barreau du Québec développera des indicateurs fiables reliés à la représentation des avocats de la diversité au sein de la profession et du Barreau et sera davantage en mesure d'évaluer l'évolution de la situation.

13 COMITÉ SUR LES PROBLÉMATIQUES ACTUELLES RELIÉES À LA PRATIQUE PRIVÉE ET L'AVENIR DE LA PROFESSION, *Les avocats de pratique privée en 2021*, Montréal, Québec, Barreau du Québec, 2011, p.53, en ligne : www.barreau.qc.ca/pdf/publications/rapport-pratique-privee-2021.pdf.

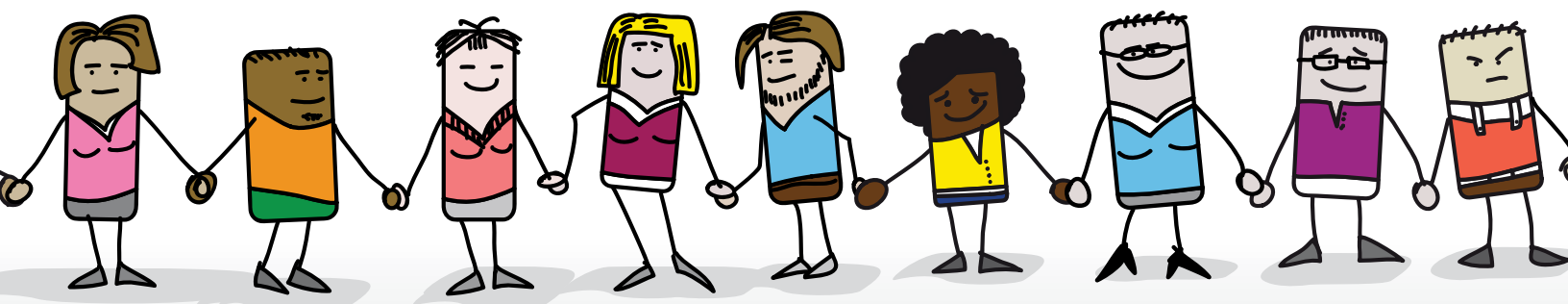
14 BARREAU DU QUÉBEC, préc., note 9.

15 BARREAU DU QUÉBEC, *Forum – Pour une profession inclusive - La diversité ethnoculturelle dans la profession juridique*, Montréal, Québec, Barreau du Québec, 2014, p. 26, en ligne : www.barreau.qc.ca/fr/publications/avocats/profession-inclusive.

16 Projet Panorama du Barreau du Québec, en ligne : <http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/equite/panorama>.

Table des graphiques et des tableaux

TABLEAU 1 – Profil des membres	5
TABLEAU 2 – Membres appartenant à un des groupes désignés	6
TABLEAU 3 – Nombre total de femmes	9
TABLEAU 4 – Diplômation universitaire chez les avocats	13
TABLEAU 5 – Domaines de pratique du droit	17
GRAPHIQUE 1 – Répartition par groupe désigné en 2017	6
GRAPHIQUE 2 – Courbes d’augmentation des membres	7
GRAPHIQUE 3 – Répartition selon les huit groupes ethnoculturels	8
GRAPHIQUE 4 – Répartition des membres de groupes ethnoculturels selon le sexe	9
GRAPHIQUE 5 – Pourcentage des membres selon leur nombre d’années de pratique	10
GRAPHIQUE 6 – Répartition des membres par barreau de section	11
GRAPHIQUE 7 – Type de pratique selon les groupes désignés	14
GRAPHIQUE 8 – Répartition des avocats exerçant en pratique privée	16



Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3411
Sans frais 1 844 954-3411

infobarreau@barreau.qc.ca
www.barreau.qc.ca



Barreau
du Québec 